

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Soutien à la numérisation du patrimoine scientifique et culturel

Sur proposition du secrétaire d'État en charge de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a pris acte de la consolidation du soutien apporté par l'État fédéral à la numérisation du patrimoine scientifique et culturel des établissements scientifiques fédéraux et de la Cinémathèque royale de Belgique, en prolongeant d'un an le cadre actuellement en vigueur.

La Belgique détient au sein de ses établissements scientifiques fédéraux (ESF) et de la Cinémathèque royale de Belgique (Cinematek) un patrimoine scientifique, culturel, historique et artistique exceptionnel. Leurs collections constituent un précieux support notamment (mais pas uniquement) pour la recherche scientifique.

Depuis 2005, l'État fédéral (via le SPP Politique scientifique) soutient les efforts de numérisation des collections des ESF et de la Cinematek au travers de quatre phases successives d'un programme pluriannuel (DIGIT). La phase actuelle DIGIT-04 du programme s'étend jusqu'au 31 décembre 2024.

Vu la richesse de ce patrimoine et l'état d'avancement actuel de la numérisation, ce soutien reste nécessaire pour accélérer la numérisation ainsi qu'accompagner les ESF et la Cinematek dans la transformation numérique de leur patrimoine scientifique et culturel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 19 00
<https://dermine.belgium.be>
thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer
Porte-parole (FR)
+32 486 35 64 00
jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato
Porte-parole (FR)
+32 476 48 01 31
laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be